

Représentants des personnels en instances consultatives

Autorisation spéciale d'absence

A établir en double exemplaire

1 à remettre pour information à l'agent avant la tenue de la séance
1 à retourner impérativement au CDG22 à l'attention du service concerné
dans les plus brefs délais
pour permettre le versement d'une indemnisation forfaitaire
(plus de relance des services)

Références réglementaires

Article 18 du décret n° 85-397 du 3 avril 1985 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale
Protocole d'accord d'exercice du droit syndical en vigueur

Le Représentant de la Collectivité atteste avoir pris connaissance de la convocation adressée à :

M.....
employé(e) en qualité de

◆ **Organisation de travail :** L'agent travaille-t-il de nuit la veille ou le lendemain de la séance ?
 Oui Non

et accorde à l'intéressé(e) une autorisation spéciale d'absence* pour assister à la réunion programmée :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Du C.T. Départemental
<input type="checkbox"/> De la CHSCT
<input type="checkbox"/> De la C.A.P. Catégorie à préciser
<input type="checkbox"/> Du Conseil de discipline
<input type="checkbox"/> De la Commission de Réforme
<input type="checkbox"/> De la C.C.P Catégorie à préciser | \ Préciser ci-dessous :
/
/ Date :
/
/ Heure :
/
/ Lieu :
/ |
|--|---|

ainsi que pour le temps de préparation de cette réunion au sein de son organisation syndicale le/...../.....
(La circulaire ministérielle du 20 janvier 2016 stipule qu'elle ne peut être refusée pour nécessités de service)

L'intéressé(e) devait normalement travailler :

<input checked="" type="checkbox"/> <u>le jour de la réunion de l'instance</u> <i>Faire attention au travail de nuit préalablement ou suivant la réunion</i>	Le temps de réunion est-il inclus dans le temps de travail de l'agent? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON – <u>dans ce cas :</u> - Préciser la nature de l'absence (congé, ARTT, temps partiel...) : - L'agent bénéficie-t-il d'un report de cette absence (récupération de ce temps): <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<input checked="" type="checkbox"/> <u>le jour de la réunion préparatoire</u> <i>Faire attention au travail de nuit préalablement ou suivant la réunion</i>	Le temps de la réunion préparatoire est-il inclus dans temps de travail de l'agent? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON – <u>dans ce cas :</u> -Préciser la nature de l'absence (congé, ARTT, temps partiel...)..... -L'agent bénéficie-t-il d'un report de cette absence (récupération de ce temps): <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Indemnisation forfaitaire établie sur les indices majorés suivants (pour une journée de travail)
C: IM 368 - B: IM 441 - A: IM 628

A _____, le _____
Signature de l'autorité territoriale,

*ASA correspondant à la journée au ½ journée planifiée + temps de trajet
P.S. : En l'absence du retour de l'ASA, aucun remboursement ne sera effectué